MAIRIE GONNEVILLE SUR HONFLEUR Convocation du 28/12/2022 Conseil Municipal du mardi 03/01/2023

Recueil des actes de la séance du conseil municipal, du mardi 3 janvier 2023 à la mairie à 19h30

Après l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal, lu par Monsieur Minot,

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont délibéré favorablement pour :

- Reversement de la Taxe d'aménagement à la CCPHB
 - Uniquement sur les zones d'activités économiques ;
 - Non-reversement sur le secteur diffus
- Autorisation de signature des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget.
- Création d'un emploi pour la préparation du bulletin
- Compte Epargne Temps
- Projet d'actualisation du tarif des charges de la salle polyvalente.
- Approbation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Unique pour les demandes d'urbanisme
- Demande d'adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

- EN EXERCICE: 15
- PRESENTS: 12
- POUVOIRS: 0
- ABSENTS: 3

• VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** Convocation du 28/12/2022 - Numéro 2023-01-01

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1er Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3ème adjoint,

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPHB

VU la délibération de la CCPHB en date du 15/11/2022 VU la délibération du conseil municipal du 06/12/2022 :

- Abstention à la majorité sur le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à l'EPCI que celle-ci soit facultative ou obligatoire pour le secteur diffus,
- Accord à l'unanimité pour le reversement de la taxe d'aménagement à la CCPHB à hauteur de 100% sur les zones d'activités économiques existantes ou à créer.

VU l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finance rectificative pour 2022 qui réinstaure le caractère facultatif du reversement à l'EPCI:

VU la délibération de la CCPHB en date du 14/12/2022 annulant le reversement sur le secteur diffus

Les conseillers municipaux, à l'unanimité

- Confirment leur vote précédent pour le reversement de la taxe d'aménagement à la CCPHB à hauteur de 100% sur les zones d'activités économiques existantes ou à créer.
- Optent pour le non-reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI sur le secteur diffus

Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification



DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

• EN EXERCICE: 15

• PRESENTS: 12

• POUVOIRS : 0

• ABSENTS: 3

• VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 – Numéro 2023-01-02

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

<u>Etaient présents</u>: (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Autorisation de signature des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget primitif

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

CONSIDERANT qu'il convient de signer des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2023

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dépenses d'investissement dans la limite de 20% du budget 2022 notamment afin de régler les restes à réaliser.

imputation	intitulé	Budgété	Crédits de report
203	frais d'étude recherche et développement	13 800.00	3 450.00
	Total	13 800.00	3 450.00
2132	construction bâtiments privés	89 000.00	22 250.00
2152	installation de voirie	20 824.76	5 206.19
2156	matériel et outillage incendie	15 000.00	3 750.00
2158	autres installations et matériel	1 200.00	300.00
2183	matériel informatique	1 000.00	250.00
2188	Autres immobilisations	2 188.00	547.00
	Total	129 212.76	32 303.19
231	immo en cours de construction	81 974.00	20 493.50
	Total	81 974.00	20 493.50

Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15

• PRESENTS: 12

• POUVOIRS: 0

• ABSENTS: 3

VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 - Numéro 2023-01-03

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1er Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3 eme adjoint,

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : Création d'un emploi d'adjoint administratif accroissement temporaire d'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la mise en page du bulletin municipal

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif, non titulaire, à temps non-complet.

PRECISE que la rémunération mensuelle est fixée sur la base de l'indice brut minimum en fonction des heures réellement effectuées.

DIT que le tableau des effectifs sera mis à jour.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

• EN EXERCICE: 15

• PRESENTS: 12

• POUVOIRS: 0

• ABSENTS: 3

• VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 - Numéro 2023-01-04

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1er Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint.

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération: COMPTE EPARGNE TEMPS - Modalités d'indemnisation

Madame MULOT, adjointe au Maire

RAPPELLE la mise en œuvre du Compte Epargne Temps par délibération en date du 07/01/2015 **EXPLIQUE** que des agents atteignent le nombre de jours maximum d'épargne fixé à 60 DIT qu'il est nécessaire de préciser les modalités d'indemnisation des jours PRECISE

Si au 31/12 le nombre de jours est < ou égal à 15 jours : utilisation en congés annuels uniquement Si au 31/12 le nombre de jours est > à 15 jours (de 16 au 60^{ème}), l'agent au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, doit faire la demande sur les jours de 16 à 60 soit d'indemnisation, soit de reversement à la RAFP

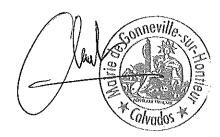
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DIT que l'indemnisation ou le reversement à la RAFP se fera en fonction des barèmes en vigueur DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification



DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

• EN EXERCICE: 15

• PRESENTS: 12

• POUVOIRS: 0

• ABSENTS: 3

• VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 – Numéro 2023-01-05

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

<u>Objet de la Délibération</u> : DEMANDES D'URBANISME - APPROBATION DES CGU (CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION) DU GUICHET UNIQUE

Monsieur Minot, Maire

RAPPELLE qu'il est à présent possible de déposer les demandes d'urbanisme (CU DP PC) sur le guichet unique

EXPLIQUE qu'il convient d'approuver les Conditions Générales d'utilisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE les Conditions Générales d'utilisation

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15
PRESENTS: 12
POUVOIRS: 0
ABSENTS: 3
VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 – Numéro 2023-01-06

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

<u>Etaient présents</u>: (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,

Conseillers municipaux: AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la proposition d'adhésion de la Commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

À l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la Commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification



DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15PRESENTS: 12POUVOIRS: 0ABSENTS: 3VOTANTS: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convocation du 28/12/2022 – Numéro 2023-01-07

L'an deux mille VINGT-TROIS, le TROIS JANVIER à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

<u>Etaient présents</u>: (formant la majorité des membres en exercice) Muriel Mulot 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,

Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, BESLON Anne-marie, BOULLY Grégory, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, ROGER Pascal, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés: MERIEULT Sophie,

Absents: BERSON Grégoire, Elena REMOUé

Procurations:

Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : Tableau des effectifs - Total = 14 postes

LE CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité le tableau des effectifs à compter du 01/01/2023.

<u>Intitulé</u>	Total	/35h	/35h	/35h
Adjoint administratif	2	21h30	A l'heure	
Adjoint administratif PP de 2nd Classe	1	13h30		
Adjoint administratif PP de Iere Classe	1	35h00		
Adjoint technique	2	14h30	À l'heure	
Adjoint technique PP de 2 nd classe	3	31h00	26h00	26h00
Adjoint d'animation	1	31.5h		
Adjoint d'animation PP de 2 nd classe	1	14h00		
Adjoint technique PP de Ière classe	1	35h00		
Adjoint technique de remplacement	1	A l'heure		
Contrat privé PEC	1	20Н00		

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Acte rendu exécutoire après le dépôt En Sous-Préfecture de Lisieux Et publication ou notification